

PÉTANQUE

RÉGLEMENTATION



Responsables d'épreuve :

	Alexandre	VERDIER	06 69 15 92 28	alex.verdier1606@gmail.com
--	-----------	---------	----------------	----------------------------

Article 1 – Modalités de l'épreuve

Les équipes sont composées de 4 membres, 3 joueurs titulaires et 1 remplaçant éventuel.

Le matériel nécessaire à la compétition ne sera pas fourni par le Comité d'Organisation. Les joueurs devront amener leur cochonnet, leurs boules, leur matériel de mesure et s'il le souhaite leur rond.

L'épreuve pétanque triplette est ouverte à tous sans obligation de répartition de sexe au sein de l'équipe. Ainsi l'équipe peut être constituée à 100 % de femmes ou d'hommes ou mixte.

L'équipe doit obligatoirement représenter une commune de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Les membres de l'équipe doivent être résidents, professionnels ou adhérents d'une association de la commune représentée.

Les membres doivent être en mesure de justifier leur âge (pièce d'identité) et leur appartenance (justificatifs divers de domicile) à la commune sur le site de l'épreuve.

Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin traitant de leur santé afin de participer à l'épreuve.

Les participants **doivent obligatoirement** participer avec le t-shirt de la commune représentée et le dossard qui sera fourni par l'organisation.

Le remplacement d'un membre de l'équipe pourra se faire avant et pendant l'épreuve sous réserve que le remplaçant respecte le profil du membre remplacé (âge et appartenance à la commune).

Le remplaçant pourra prendre sa place au sein de l'équipe au cours de la partie.

Le capitaine devra signaler à l'organisateur, en cours de mène la sortie d'un des joueurs et la rentrée du remplaçant pour la mène suivante.

La partie ne pourra pas excéder 1h00 de jeu.

Les équipes devront se présenter 30 minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

Article 2 – Annulation de l'épreuve

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons. Les organisateurs préviendront alors le capitaine de chaque équipe.

Article 3 – Inscription des équipes

L'engagement des équipes est composé de la fiche d'inscription définitive – Chaque membre de l'équipe doit être inscrit **avant le 30 avril 2024 à minuit.**

En cas de présence de plusieurs équipes au sein d'une même commune, chaque équipe devra être inscrite avec le Nom de la commune et un numéro attribué dans l'ordre d'inscription (ex : BAGNOLS 1 – BAGNOLS 2...)

L'inscription de l'équipe à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement par l'ensemble des membres de l'équipe.

Lors de son inscription, l'équipe doit désigner un capitaine.

Article 4 – Organisation des épreuves :

L'épreuve sera organisée en :

- Phases qualificatives qui auront lieu le samedi 15 juin à 14h00 précise (coup de sifflet). Les équipes sont invitées à se présenter à partir de 13h00 pour s'échauffer et se présenter devant l'organisateur. Les équipes seront réparties en poules sur des lieux différents.
- Les équipes qui seront sorties de poules se rencontreront et les gagnantes seront qualifiées pour la phase finale. C'est par tirage au sort que ces parties seront déterminées.
- Le nombre de parties de qualifications sera déterminé par le nombre d'équipes inscrites au début de la compétition.
- Une phase finale le vendredi 28 juin à Bagnols qui débutera à 20h00 précise (coup de sifflet). Les équipes qualifiées sont invitées à se présenter à 19h00 pour s'échauffer et se présenter devant l'organisateur.
- Les équipes qualifiées seront réparties en poules puis en classement au regard du nombre de parties gagnées.

Article 5 – Règles du jeu :

Les équipes sont composées de 4 joueurs (3 titulaires et 1 remplaçant).
Chaque joueur joue avec deux boules.

Les parties se jouent sur des terrains de 12 mètres de long et de 3 mètres de large.

Les parties débuteront au coup de sifflet de l'organisateur.

Les équipes tirent au sort l'équipe qui commencera la première mène.

L'équipe qui commence trace ou pose au sol un cercle de 50 cm de diamètre. A son tour, chaque joueur devra se placer à l'intérieur.

Interdiction d'en sortir avant que sa boule ait atteint le sol sous peine d'un avertissement oral puis en cas de récidive un carton jaune.

Chaque joueur a une minute pour jouer sa boule. Au-delà de cette minute un carton jaune sera attribué à l'équipe entière. En cas de récidive, la dernière boule jouée sera annulée ou une boule sera retirée à l'équipe.

Le cochonnet devra être lancé à une distance comprise entre 6 et 10 mètres et à 1 mètre de la ligne du fond de terrain.

En cas d'échec au premier lancé du cochonnet, l'équipe adverse place le cochonnet à la main sur le terrain dans le respect des règles énoncées précédemment.

L'équipe qui a lancé le cochonnet débute la mène en lançant la première boule. Le joueur de l'équipe adverse lance à son tour sa boule. L'équipe qui a le moins bien placée sa boule rejoue pour essayer de reprendre le point.

Les joueurs jouent à tour de rôle pour reprendre le point.

Si une équipe n'a plus de boules alors l'équipe adverse joue les boules qui lui reste pour ajouter le plus de points possibles.

À la fin de la mène les boules d'une même équipe qui sont les plus proches du cochonnet déterminent le nombre de points marqués.

En cas de déplacement du cochonnet hors du terrain :

- Soit les 2 équipes ont encore des boules et alors aucune d'elles ne marquent de point. L'équipe qui a lancé le cochonnet le relance.
- Soit une équipe n'a plus de boule et alors l'équipe adverse marque autant de points que de boules qu'elle possède encore. C'est l'équipe qui marque des points qui lance le cochonnet au début de la prochaine mène.

La partie est gagnée par :

- L'équipe qui arrive à 13 points en premier
- L'équipe qui a le plus de points au bout d'une heure de jeu

Article 6 – Tenues

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue correcte pour la pratique de la Pétanque en compétition et conforme aux règlements en vigueur. La tenue s'entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout accessoire.

On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, taggués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés ou déchirés.

Les tenues de forme excentrique ou non destinées à la pratique du sport pétanque sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements etc...

Sont interdits les débardeurs ou marcelés (épaules dénudées).

Les joueurs doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière (sont interdits les savates, tongs..).

Les robes et jupes ne sont pas autorisées.

Les pantalons, bermudas et short sportifs sont autorisés.

Les joueurs et joueuses devront obligatoirement participer avec le t-shirt de la commune représentée et le dossard qui sont fournis par l'organisation.

Article 7 – Récompenses

Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie d'épreuve.

Des récompenses complémentaires pourront-être attribuées selon d'autres critères particuliers. (fair-play, bonne humeur)

Article 8 – Litige :

Tout litige non prévu par le présent règlement sera arbitré par les organisateurs, seuls compétents. Les décisions sont sans appel.

Article 9 – Responsabilités :

Le capitaine d'équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toutes circonstances.

Le comité d'organisation des JEUX 2024 DSA, organisateur des épreuves, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux participants.

Chaque participant doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).